



Vous souhaitez travailler au C.H.R. d'Orléans cet été ?

Vous devez remplir les conditions suivantes :

- **Etre majeur (e) au moment de votre prise de fonctions,**
- **Etre reconnu(e) apte médicalement** par votre médecin traitant à exercer vos futures fonctions, ce qui peut impliquer, entre autre, une immunité vaccinale vis à vis de la diphtérie – le tétanos – la poliomyélite et l'Hépatite B (dans certains postes de travail) conformément à l'article L 3111-4 du Code de Santé Publique,
- **Etre en capacité de travailler indifféremment sur l'un des quatre sites** qui composent le C.H.R. d'ORLEANS.

Comment ça fonctionne ?  

- 1) S'inscrire sur **www.whoog.com** avant le **19 avril 2020** en envoyant CV et lettre de motivation,
- 2) Entrez le code établissement lors de votre inscription : **CHR45**,
- 3) Télécharger l'application WHOOG sur smartphone,
- 4) Vous recevrez une notification entre le 20 avril 2020 et le 17 mai 2020,
- 5) Vous acceptez en premier la mission, **elle est pour vous !**

Besoin d'aide ? Retrouvez le tuto étape par étape sur : www.chr-orleans.fr

Compte tenu du nombre important de candidatures reçues chaque année, toutes les demandes ne pourront être satisfaites, priorité sera donnée aux étudiants des métiers de la santé. Dans ce cas vous en serez informé(e) dans les meilleurs délais de manière à vous permettre de poursuivre votre recherche d'emploi saisonnier



Inscrivez-vous sur **WHOOG !**

Acceptez ou refusez des missions
de remplacement en 1 clic